

	SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE	18 avril 2012
		N° 2012/15
SNPS Info		

COMITE DE NEGOCIATION (CNSP 298) DU 28 mars 2012.

Le comité de concertation est présidé par Mr Marc DE MESMAEKER

Ordre du jour du comité de négociation:

Le président ouvre la séance.

I. AMOK - suivi

Comme prévu lors du dernier comité de négociation, l'autorité vient avec un projet de circulaire tenant compte de toutes les remarques émises par les syndicats.

Suite à une longue discussion, le président fait la proposition suivante :

- Deux modifications dans le texte,
- Mise en place du projet au 1er avril,
- Suivi par DSE et par DSW au niveau d'unités locales ciblées,
- Diffusion d'un texte reprenant le cadre légal pour le 15 avril 2012.

Les syndicats donnent leur approbation, avec ou sans commentaires. Les syndicats demandent également la durée de la formation à reconsidérer.

Le président clôture les débats en acceptant donc d'attendre le 15 avril pour la reprise formelle des formations.

II. L'échelle de traitement O7-O8 :

L'Autorité confirme que des arrêts ont été rendus concernant la procédure de promotion O7/O8.

L'autorité précise également que la composition de la commission de sélection sera confirmée et communiquée aux organisations syndicales.

III. Contrôle de sécurité des membres du personnel « article 60 »

La police engage de plus en plus d'« article 60 » (législation CPAS), les syndicats se demandent si toutes ces personnes font l'objet d'un screening ?

Le Président confirme que ce screening est nécessaire et doit être effectué avec le consentement de la personne afin de veiller au respect de la législation, ceci étant une condition sine qua non pour accéder à l'emploi.

Accord de toutes les organisations syndicales.

IV. PAR relatif aux membres des services d'appui à la gestion chez la CG et DG

Le PAR régleme leur statut juridique et remplace l'AR du 2 Mars 2007. Ces membres du personnel se trouvent en détachement structurel et donc garde leur place dans leur service d'origine.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain comité négociation du 25 avril 2012.

V. Projet de circulaire ré-assurance – suivi

Pour rappel, cette circulaire traite du rôle du réassureur dans le cadre d'un cas d'accident.

Le Président propose :

- d'ajouter dans le texte suivant : "que la compagnie puisse suivre le dossier via leur propre médecin conseil en vue de constituer les réserves financières nécessaires et déterminer l'acompte en rapport avec l'accident de travail",
- aux organisations syndicales d'inventorier les problèmes rencontrés, de les envoyer vers DSJ afin que ceux-ci soient abordés avec les représentants d'ETHIAS.

Accord des syndicats à l'exception du SLFP.

VI. Entretien des moyens de protection personnels et fonctionnels

L'autorité annonce qu'elle a établi une liste de toutes les pièces de l'équipement prévu dans AR de 2005 sur l'équipement de protection individuelle.

Un projet de document a été transmis au SPF emploi&travail afin d'avoir leur avis.

Le SNPS demande de traiter ce dossier au niveau CSC qui est compétent pour le bien-être.

VII. Débours – coûts parking

DSJ confirme que les frais de parking et les frais de nourriture pour les personnes arrêtés ne sont pas couverts par l'indemnité pour frais réels d'enquête.

VIII. Arrêt du Conseil d'Etat – commissionnement

Suite à l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 15 février dernier, l'arrêté ministériel relatif à la liste des commissionnements supplémentaires au grade de CP au sein de la PJF a été suspendu.

L'autorité propose de retirer cet AM et, dans un même temps, de publier un nouvel AM rectifié devant répondre aux attentes du Conseil d'Etat.

L'autorité diffusera aussi vite que possible une information complémentaire. La suspension des commissionnements au grade de CP devrait donc n'être que temporaire pour que ces commissionnements soient ensuite réinstaurés avec effet rétroactif.

Le SNPS, en collaboration avec l'autorité, tâche de sauvegarder tous les droits acquis. Le fait que certaines autorités n'autorisent plus à indiquer le grade de commissionnement ne signifie donc nullement que cette situation soit définitive.

IX. Situation des aspirants à la fin de la formation

Le problème se situe au niveau du paiement des inconvénients des aspirants qui sont détachés auprès d'une police locale avant d'être nommé, mais qui ont fini leur formation.

DSJ confirme :

« Dans ce cas là, la police fédérale doit payer leurs inconvénients et les refacturer aux zones de police. En revanche, c'est aux zones de police à communiquer l'information afin de permettre le paiement des inconvénients aux collègues. »

L'autorité s'engage à résoudre ce problème.

X. Préavis de grève SLFP : ZP Sint-Gillis-Waas/Stekene

Une seule équipe sur le terrain pose des problèmes de fonctionnement.

Le président confirme la volonté d'accélérer le processus de collaboration entre les zones de police et de communiquer, lors d'un CCB de mi-avril, l'évolution aux organisations syndicales.

L'autorité s'engage aussi à faire l'effort de fournir 2 équipes le matin et 2 équipes l'après-midi, mais pas la nuit, l'autorité attire l'attention sur les éventuelles réactions négatives des autres membres du corps qui seront éventuellement amenés à remonter en intervention.

L'avis est suspendu jusqu'au 16 avril 2012.

XI. Divers

- **Ancienneté des INPP**
L'autorité s'engage de rectifier la note.
- **Quartier VOTTEM – SAINT LEONARD - suivi**
Le directeur DSM communique le timing comme promis.
- **Dossier personnel**
Le SNPS revient sur les discussions sur le dossier personnel et le développement de ce projet au niveau du comité supérieur de concertation alors que les organisations syndicales estiment qu'il s'agit d'une matière à considérer comme négociable.
L'autorité étudie actuellement le dossier.
- **Dossier pension**
Le SNPS rappelle à l'autorité qu'elle s'était engagée à communiquer des informations complémentaires aux organisations syndicales sur la gestion des dossiers de pension.

Christian LORENT
Secrétaire national

Gert COCKX
Président national

LE SNPS VOUS INFORME